Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260928-CCAS2605032-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGERES-VITRE

CCAS DE MAEN ROCH (35460)
1 place de l'Europe

Nombre de membres :
En exercice : **17**
Présents :
Votants :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Brice en Coglès sous la présidence de Monsieur Thomas JANVIER, Maire et Président.

Etaient présents : Thomas JANVIER, Paule PERRIN, Viviane TROPEE, Joël CHAMPAGNAC, Yannick BODIN, Peggy GAUTHIER, Céline VEILLARD, Paulette BARBELETTE, Guy PAUTONNIER, Marie-Odile DELATOUCHE, Marie-Thérèse PHILIPPARD, Martine HUBERT, Natacha LEBLANC, Catherine LECHAT.

Absents excusés ayant donné mandat de vote **:**

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
Jeannick SOURDIN	Viviane TROPEE	25/09/2026
Christian ROUSSEAU	Paule PERRIN	28/09/2026

Absent non excusé : Isabelle DELEPINE

Madame Paule PERRIN a été élue secrétaire.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

CCAS-26-05-032 MAISON HELENA : TRAVAUX D'EQUIPEMENTS SANITAIRES

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 à L. 123-9 et R. 123-1 à R. 123-6
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants, ainsi que l'article L.2131-1
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2122-1 et R.2122-8

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260928-CCAS2605032-DE

Monsieur le Président expose aux membres du CCAS la nécessité d'engager des menus travaux pour améliorer la qualité de vie des résidents de la Maison Helena :

- Changement des robinets de douche par des mitigeurs thermostatiques
- Installation d'une solution de climatisation dans la salle conviviale

Il est précisé que :

- l'installation d'une climatisation permettra de prévenir les risques liés aux épisodes de canicule
- le changement des robinets permettra de garantir le confort et la sécurité des résidents (réduction des risques de brûlures et des consommations d'eau individuelles)

Les devis reçus pour répondre à ce besoin ont été analysés et les offres qui se sont révélées les plus avantageuses sont les suivantes :

- EURL GICQUEL Éric : 4 560.60 € (climatisation)
- FRANCK ELEC SERVICES : 5 509.03 € (mitigeurs thermostatiques)

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Organisme financeur	Montant
Autofinancement CCAS	3 357.63 €
Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	3 356.00 €
CARSAT	3 356.00 €
TOTAL	**10 069.63 €**

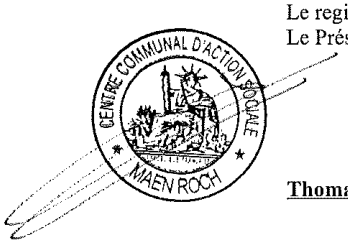
Monsieur le Président propose aux membres du CCAS de se prononcer sur la réalisation des travaux ci-dessus énoncés, sous réserve de la validation préalable du propriétaire bailleur ESPACIL HABITAT.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux tels que cités ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer les devis et demandes de subventions
- **CHARGE** le Président de prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision en dépenses et en recettes
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision, ainsi qu'à percevoir les fonds et exécuter les dépenses liées à cette activité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président,



Thomas JANVIER